

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 037-213701394-20220524-DEL_24052022_01-DE

**DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022**

Date de convocation :

09/05/2022

Date d'envoi :

16/05/2022

Date d'affichage :

16/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mai à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Absents : **06**

Pouvoirs : **06**

Votants : **29**

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Christine MENORET, Sophie BORÉ, Nathalie GIRAULT-MORESVE, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,

Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Michel HIRTZ, Jean-Marc CHATEAU, Pascal NOYAU.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Christine MENORET.

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Claire CARTIER avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.



DEL N° 24-05-2022/01 PLAN D' ACTIONS DE LA MÉTROPOLE ET DE SES COMMUNES SUITE À LA MISSION 5G « PARLONS-EN ! » ET RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE RELATIVE À L'IMPLANTATION DE RELAIS RADIOÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ET DE SES COMMUNES.

Monsieur le Maire laisse la parole à Éric GUILMET Conseiller Municipal pour présenter cette question.

Monsieur Éric GUILMET informe le Conseil Municipal que face aux interrogations suscitées par l'arrivée annoncée de la cinquième génération de téléphonie mobile et à la demande des membres du bureau métropolitain, Tours Métropole Val de Loire a piloté, au premier semestre 2021 une mission de réflexion visant à penser l'impact de cette technologie nouvelle sur notre environnement, d'en imaginer les apports potentiels ou plus largement de s'interroger sur la place du numérique dans notre société.

La mission « 5G, Parlons-en ! », qui a mobilisé habitants, représentants associatifs, chefs d'entreprise et élus pendant plusieurs semaines a abouti à l'élaboration d'un avis constitué de quarante-trois propositions.

Dans un second temps et comme la Métropole s'y était engagée auprès des membres de la mission, un groupe de travail, constitué d'élus de ses différentes communes, a construit un plan d'actions s'appuyant sur les préconisations.

Ce plan d'actions s'articule autour de cinq axes :


- VEILLER : Recueillir les données et exploiter les nombreuses expérimentations et publications techniques et scientifiques dans la déclinaison du plan d'actions ;
- INFORMER / SENSIBILISER : Répondre aux besoins clairement identifiés de transparence, de pédagogie et de vulgarisation ;
- CONNECTER : Positionner la Métropole comme animatrice des différents écosystèmes, facilitatrice des mises en réseaux d'acteurs et interface d'échanges d'informations et d'expériences entre les niveaux locaux et nationaux ;
- AGIR : Inscrire les actions concrètes au service du numérique responsable dans le cadre des différentes politiques portées par la Métropole et ou par les communes membres ;
- MAITRISER : Préserver les paysages urbains et ligériens au travers d'une position métropole collective sur les questions de déploiement et d'intégration des antennes-relais.

Monsieur Éric GUILMET rappelle au Conseil Municipal qu'il est créé également une instance de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions. Chacune des communes de la Métropole peut désigner un représentant dans cette instance, sur la base de deux réunions annuelles.

La mise en œuvre de ce plan nécessitera un budget d'investissement et de fonctionnement d'environ 260 000 € HT inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel 2022-2025, intégralement abondé sur crédits métropolitains. Chaque commune pourra entreprendre des actions complémentaires.

Cette démarche s'appuiera sur les dispositifs existants de l'Observatoire des Ondes et du Guichet Unique instaurés dans le cadre de la charte métropolitaine pour l'implantation de relais radioélectriques sur le territoire de la Métropole et de ses communes membres, signée en 2019 pour trois ans.

Par ailleurs, il est proposé, en parallèle de l'adoption du plan d'actions, d'amorcer, en partenariat avec les autres communes et la Métropole, cette phase de renégociation de la charte relative à l'implantation de relais radioélectriques en prenant en compte pour son élaboration les apports de la mission et d'entamer les négociations avec les opérateurs de téléphonie mobile.

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 
ID : 037-213701394-20220524-DEL_24052022_01-DE

Enfin, Monsieur Éric GUILMET indique que ce plan d'actions pose un cadre de coopération. Il permet d'envisager des actions communes en termes de sensibilisation, de mutualiser des connaissances et des capacités d'ingénierie et de négocier ensemble avec les opérateurs. Mais il ne se substitue pas au rôle des communes en matière de gestion des demandes d'implantation des opérateurs et des autorisations d'urbanisme afférentes.

Monsieur le Maire reprend la parole afin de soumettre au vote le projet de délibération concernant ce dossier.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte le plan d'actions de la Métropole et de ses communes annexé à la présente délibération.

DÉSIGNE Monsieur Eric GUILMET Conseiller Municipal pour siéger dans le comité de suivi associé.

AUTORISE Monsieur le Maire à contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions et à entreprendre toutes démarches afférentes.


DONNE mandat à Monsieur le Maire de renégocier en partenariat avec les autres communes et la Métropole la charte relative à l'implantation des relais radioélectriques sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire sur les bases des propositions du plan d'actions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 
ID : 037-213701394-20220524-DEL_24052022_01-DE



Délibération rendue exécutoire
Par sa transmission en Préfecture le 31 mai 2022
Et sa publication le 31 mai 2022
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 
ID : 037-213701394-20220524-DEL_24052022_01-DE